

Le plaidoyer d'un arbitre au tribunal correctionnel de l'Eure

Publié le 18/02/2014 à 08H00 dans Paris Normandie



« Il faut être beaucoup plus sévère quand un joueur s'en prend à un arbitre », plaide Christophe Bontemps

« Je ne suis pas un idéaliste et je ne vis pas sur une planète éloignée des terrains de foot. Mais quand on touche à un arbitre, il doit y avoir une sanction à la hauteur », explique Christophe Bontemps.

Le bientôt quinquagénaire, qui officie bénévolement depuis sept ans dans l'Eure dont trois ans comme arbitre auxiliaire, espère que les juges du tribunal correctionnel réunis ce jour à Évreux entendront son message. *« J'ai été déçu par les sanctions prises par le district de l'Eure à l'égard des deux joueurs qui sont prévenus ce mardi. L'un a écopé de trois ans d'interdiction de jouer, l'autre de huit mois »,* souffle l'enseignant.

Claque

Les faits sont simples : ce 12 mai 2013, Christophe Bontemps arbitre une rencontre en 3e division de district à Ézy-sur-Eure. C'est son club qui affronte l'équipe du Sud de l'Eure. Chacun peut prétendre à la gagne.

Très vite, les joueurs d'Ézy-sur-Eure contestent l'arbitrage. Parce que le juge de paix est aussi président du club adverse ? *« C'était mon droit d'arbitrer cette rencontre et je suis impartial »,* assure l'homme en noir.

Mauvais coups envers les autres joueurs, insultes, tension, cartons jaunes, trois expulsions dans les rangs des Ézéens : le match se termine sur un score nul (0-0) et par une claque assénée à l'arbitre par un joueur de 25 ans - il doit répondre de violence sur une personne chargée de mission de service public. Un second lui lâchera un flot d'insultes - il répond d'acte d'intimidation.

Aucune excuse

« Je suis allé jusqu'en justice car l'encadrement de l'équipe d'Ézy-sur-Eure n'a en aucun cas cherché à s'excuser, se désolé Christophe Bontemps. Cette attitude est inadmissible. Mon club prône un sport sans violence, c'est écrit sous notre logo. Nous avons d'ailleurs engagé un service civique pour lutter contre les incivilités. »

À la barre du tribunal où son avocat demandera 1 000 € de dommages et intérêts, le bénévole expliquera qu'il faut encore assainir les terrains. *« Les problèmes relèvent d'une minorité, de joueurs qui n'ont rien à faire ici. Dans d'autres départements, des districts prennent des sanctions très fortes. C'est efficace ! »,* témoigne l'arbitre.

Peu de soutiens

Lequel ne se sent guère soutenu : « *Excepté l'Union départementale des arbitres de l'Eure, un seul club a répondu à mon courrier pour m'encourager à faire entendre ma voix. En clair, le milieu du foot me fait comprendre que je devrais calmer mes ardeurs et être un peu moins présent dans les commissions de discipline.* » C'est-à-dire que Christophe Bontemps n'hésite pas à faire remonter les incartades et à sortir le carton jaune ou rouge. « *Quand un joueur ne se calme pas, j'applique le règlement, se défend-t-il. En 3e ou 2e division, les bénévoles n'osent pas toujours mettre de carton ou signaler les problèmes sur la feuille de match. Il règne donc une espèce d'impunité. Des arbitres ont peur. Conséquence : il n'y en a plus en 3e division et de moins en moins en 2e. Dans l'Eure, on a dû lancer un dispositif d'écoles d'arbitrage pour les jeunes de 13 ans afin de pallier ces départs. Mais cela suffira-t-il si le district ne décide pas de faire appliquer de plus fortes sanctions contre les joueurs qui ne respectent pas les arbitres ?* »

Visiblement, et même si les difficultés restent minoritaires dans l'Eure, il faut avoir du courage pour se trouver entre 22 bonhommes au fin fond de la campagne... « *Nous ne sommes jamais gratifiés, on se remet en cause tout le temps, on est laminé. J'imagine que si un arbitre officiel subissait ce que l'on doit supporter, il ne tiendrait pas longtemps...* », estime l'arbitre qui a le feu sacré.

Une autre affaire de violence sur arbitre, qui s'est déroulée en 2013, sera jugée le 16 avril devant le tribunal correctionnel de l'Eure. Le prévenu, qui avait donné un coup de poing lors d'un match à Montfort-sur-Risle, a été exclu 10 ans des terrains de foot.